

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...../F/2017 POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE

Date de publication :.....7...../.....3...../2017

Date d'ouverture :.....11...../.....4...../2017

1. L'Assemblée Nationale invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **la fourniture et la mise en service d'un groupe électrogène insonorisé de 30 KVA et son inverseur automatique à l'Assemblée Nationale.**

Le marché est organisé en un seul lot.

2. Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission d'un million de francs burundais (**1 .000.000 FBU**). Elle sera remboursée au soumissionnaire non gagnant et ne sera pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désistera.

3. Le financement pour la réalisation du marché est assuré par le budget de l'Assemblée Nationale pour l'exercice 2017.

4. La fourniture prévue dans le cadre de ce marché est à réaliser dans un délai maximum de nonante jours calendriers (90jours) à compter à partir de la date de la réception de la lettre de commande.

5. Les soumissionnaires invités à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux du Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale :

**Palais des congrès de Kigobe
B.P. 120 Bujumbura-Burundi
Tél : 22267060/2223803**

6. Le Dossier d'Appel d'Offres sera acquis à l'Assemblée Nationale sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille francs burundais (50.000 fbu) au compte n°1101/001 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

7. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11...../.....4...../2017 à 10h00.

8. Les offres demeureront valides pour une durée de 120 jours calendriers à compter à partir de la date d'ouverture des offres.

9. Les offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la DNCMP, le 11/4/2017 à 10 heures 30 minutes à l'Assemblée Nationale. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

**LE SECRETAIRE GENERAL DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Marc RWABAHUNGU

